

Les musulmans de Belgique

<"xml encoding="UTF-8?>

Par Dr. Mohammad-Reza Rezvantab

'Les musulmans de Belgique'

Avant la période du colonialisme, l'Islam n'avait pas une présence marquante en Belgique. Mais après la fin de la Seconde Guerre mondiale, là où le marché de travail de la Belgique avait besoin de la main d'œuvre des pays musulmans, les frontières de la Belgique s'ouvrent sur les immigrants musulmans venus essentiellement du Maroc et de la Turquie pour travailler dans les industries sidérurgiques et dans les mines...

Géographie

La Belgique est située au centre de l'Europe de l'Ouest. Elle a des frontières communes à l'est avec l'Allemagne, au sud et au sud-ouest avec la France, au sud-est avec le Luxembourg, et au nord avec les Pays-Bas. Elle est bordée au nord-ouest par la mer du Nord. La plus longue frontière terrestre de la Belgique est celle avec la France, qui s'étend sur 626 kilomètres. La superficie du pays s'étend sur 30 519 kilomètres carrés, la Belgique étant l'un des plus petits pays de l'Europe.

La Belgique compte 9 provinces: Anvers, Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Limbourg, Brabant, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg. Les villes principales du pays sont:

- Bruxelles: 950.339 habitants. Capitale de la Belgique et chef-lieu de la province de Brabant, Bruxelles est la ville la plus peuplée de la Belgique et abrite près de 9.4% de la population nationale.
- Anvers: 465.000 habitants.
- Gand: 229.000 habitants. Gand est le chef-lieu de la province de Flandre-Orientale.
- Charleroi: 207.000 habitants. Charleroi se trouve dans la province de Hainaut.
- Liège: 196.000 habitants. Elle est le chef-lieu d'une province du même nom.

- Bruges: 116.000 habitants. Elle est le chef-lieu de la province de Flandre-Occidentale.
- Namur: 104.000 habitants. Elle est le chef-lieu d'une province du même nom.
- Mons: 92.000 habitants. Mons est le chef-lieu de la province de Hainaut.
- Courtois: 76.000 habitants. Elle est située dans la province de Flandre-Occidentale.
- Micheline: 75.000 habitants. Micheline se trouve dans la région d'Anatropé.

Démographie

Selon les recensements de 2003, la Belgique comptait une population de 10.445.000 habitants, chiffre qui représente 1/500 de la population mondiale (environ 5 milliards), plaçant la Belgique au 137ème rang des pays les plus peuplés du monde. En outre, près de 900.000 immigrants et ressortissants des pays étrangers vivent en Belgique, surtout les Italiens qui représentent, en effet, près de 3% de la population de la Belgique (les Marocains, les Français, les Néerlandais et les Turcs représentent près de 6% de la population). En 1970, la Belgique a été divisée en quatre régions administratives d'où, d'ailleurs, l'apparition de nombreux problèmes pour l'ensemble du pays.

La Région wallonne: Avec une superficie de 16.844 Km², la région wallonne, située dans le sud du pays, est peuplée par les Belges francophones, de culture française. Les Wallons représentent 33% de la population de la Belgique.

La Région flamande: Avec une superficie de 13.511 Km², la région flamande, située dans l'est de la Belgique. Les Flamands par la langue néerlandaise et représentent 56% de la population.

La Région germanique: avec une superficie de 8.536 Km², la région germanophone de la Belgique est située à l'est. Les germanophones vivent également dans certaines parties de la région wallonne, et ne représentent que 1% de la population.

La région de Bruxelles-Capitale: Avec une superficie de 162 Km², la Région de Bruxelles-Capitale abrite près de 11% de la population de la Belgique et une combinaison linguistique et culturelle des Wallons et des Flamands.

La Belgique est un pays relativement jeune. Elle n'a proclamé son indépendance qu'en 1831, et son indépendance a été reconnue par les grands pays du monde il y a à peu près 175 ans.

Vers l'an 50 av. J.-C., la Belgique d'aujourd'hui était habitée par les Celtes. En effet, c'est grâce à Jules César que le nom de la Belgique a été cité pour la première fois dans des œuvres historiques. Après avoir envahi la Gaule (la France), le grand conquérant romain a décidé de contrôler toutes les régions situées sur la côte ouest du Rhin (c'est-à-dire les régions qui constituent aujourd'hui la Belgique et les Pays-Bas). En effet, Jules César avait bien compris que le Rhin défendrait comme un obstacle naturel les régions envahies par les Romains face aux attaques éventuelles des troupes germaniques qui vivaient de l'autre côté du Rhin. C'est la raison pour laquelle, Jules César et ses troupes ont envahi la Belgique et les régions du sud des Pays-Bas, et ont annexé toutes ces régions à la Gaule déjà envahie par les Romains. Ces régions étaient nommées "Belgique" par les Romains, en allusion à la race celtique des Belges anciens.

Plus tard, après l'effondrement et la désintégration de l'empire romain, commence en Europe l'époque de la féodalité. La plupart des pays soumis longtemps à l'empire sont devenus des régions féodales gouvernées par des "Seigneurs". La région de Belgique ancienne dont la population s'était déjà convertie au Christianisme avant la fin de l'empire romain, a perdu ainsi son unité administrative et a été divisée en six régions distinctes: Le Comté de Flandre, le Comté de Hainaut, le Comté de Namur, le Duché de Brabant, le Duché du Luxembourg, et la principauté de Liège.

Vers la fin du VIII^e siècle, Charlemagne a rendu à la Belgique une partie de son unité perdue après la chute de l'empire romain. En effet, Charlemagne qui avait conquis les pays germaniques (Allemagne), le pays des Francs (France) et les régions du nord de l'Italie, a réussi d'obtenir des serments d'allégeance des Seigneurs de toutes ces régions, ainsi aux ducs et aux comtes de la Belgique pour qu'ils se soumettent à son empire. Mais après la mort de Charlemagne, son vaste empire a été démembré. Dans les régions occidentales de son empire, apparaît alors un nouveau pays: la France; tandis qu'à l'ouest, l'"Empire Sacré" des Germaniques poursuit son existence. C'est en l'an 1555 que la Belgique a été annexée par l'empire espagnol, en tant qu'une partie de l'héritage de Charles-quin^e. L'annexion de la Belgique à l'empire espagnol a relevé un défi sécuritaire important pour la France qui se voyait

encercler au sud et au nord par l'empire d'Espagne. Cela a amené le roi de France, Louis XIV à entrer en guerre contre les Espagnols: guerres dures et longues appelées parfois les guerres de succession au trône d'Espagne. Finalement, en 1714, l'Espagne a perdu la guerre, et la Belgique a été envahie par les troupes autrichiennes. Mais en 1795, quelques années après la Révolution française, c'est Napoléon Bonaparte qui réalise enfin l'ancien rêve de Louis XIV d'annexer la Belgique à la France. Pendant l'empire napoléonien, la Belgique comptait donc une partie du territoire français.

Après la défaite finale de l'Empereur des Français en 1815 à Waterloo, la Belgique et le Duché de Luxembourg ont été annexés aux Pays-Bas. Guillaume Ier gouvernait à la fois les trois pays. C'était donc la naissance du Benelux, d'autant plus que l'alliance de la Belgique avec le Luxembourg et les Pays-Bas était dans l'intérêt commun des trois pays du point de vue économique et industriel.

Finalement, le 25 septembre 1830, les révolutionnaires belges ont proclamé à Bruxelles un gouvernement provisoire qui était le prélude de l'indépendance définitive de la Belgique. Un congrès a été organisé un an plus tard, en 1831, réunissant les représentants de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France pour reconnaître officiellement la naissance du Royaume de Belgique, en tant qu'un Etat indépendant.

Le 21 juillet (fête nationale de la Belgique) de la même année, Léopold Ier est monté au trône à Bruxelles, devenue capitale du royaume de Belgique, en tant que premier roi de Belgique. Après sa mort, son fils, Léopold II lui a succédé. C'est sous Léopold II que la Belgique envahie en tant que puissance coloniale, le Congo en Afrique, pays 80 fois plus vaste que la petite Belgique. En 1914, la Première Guerre mondiale n'a pas épargné la Belgique. Le royaume a rejeté la demande des troupes prussiennes d'obtenir l'autorisation de traverser le territoire belge pour avancer vers la France. Alors la Belgique a déclaré la guerre contre la Prusse, et l'armée belge commandée par Albert est entrée en guerre contre les Allemands. Dans la bataille de Marne, les Belges ont résisté fortement aux troupes allemandes, et ont gagné un moment cette grande bataille historique, mais finalement les troupes belges ont dû se retirer vers leurs positions.

Après la mort d'Albert Ier, son fils Léopold III est monté au trône en 1934. Quelques années plus tard, l'armée de l'Allemagne nazie attaque de nouveau la Belgique, en 1940, lors d'une opération éclair qui ne dure que 18 jours. Le 28 mai 1940, la Belgique se rend officiellement à

l'armée hitlérienne: le roi Léopold III est emprisonné, tandis qu'un nombre de responsables et de personnalités politiques importantes de la Belgique se rendent en Angleterre pour y proclamer le gouvernement de la Belgique libre. Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, En 1949, la Belgique était l'un des cofondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN). Mais les Belges n'ont jamais pardonné le roi Léopold III pour avoir rendu le pays sans condition aux Nazis. C'est pourquoi après le retour du roi en Belgique, un référendum a été organisé sur le maintien du roi au trône lors duquel seul 58% des Belges ont voté pour, tandis que 42% de la population avaient voté contre le retour du Roi Léopold III. En tout état de cause, malgré le résultat de ce référendum, l'opposition a réussi à convaincre le roi à démissionner le 17 juillet 1951 en faveur de son fils, Bédouin. A Partir de cette date, la Belgique a commencé à jouer un rôle de plus en plus important sur la scène internationale, notamment en Europe occidentale. La Belgique a adhéré à plusieurs unions et traités régionaux (le gouvernement belge a signé en 1957 le Traité de Rome dont l'objectif était de créer une communauté économique sur le continent européen).

En 1960, le Congo a officiellement proclamé son indépendance de la Belgique et est devenu indépendant. Deux ans plus tard, en 1962, le Rwanda et le Burundi ont proclamé, l'un comme l'autre, leur indépendance de la Belgique. Cela était, en fait, la fin de l'histoire coloniale de la Belgique. Le roi Bédouin a décédé en 1993 sans laisser de successeur. Conformément à la Constitution de la Belgique, son frère Albert II est monté au trône, le 9 août 1993, en tant que nouveau roi de

Belgique. Mais son règne n'a pas commencé sans scandale: dans son numéro du 23 août 1993, le magazine américain News week a présenté le nouveau roi comme un débauché d'esprit libertin, atteint de la maladie de Parkinson. L'auteur de cet article a mis en question la capacité d'Albert II à préserver l'unité nationale de la Belgique, estimant que son fils Philippe était mieux placé qu'Albert II à assumer les responsabilités légales de roi.

Un an plus tard, en 1994, l'amendement de la Constitution de la Belgique a été voté pour établir un système fédéral dans le pays.

Structure politique

La Belgique est une économie libérale fondée sur le marché libre et le système capitaliste où l'élite économique joue un rôle important dans la gestion des affaires nationales. Deux questions importantes préoccupent l'opinion publique belge pendant ces dernières années:

d'abord, une sensibilité extrême à l'égard du caractère multiethnique du pays et sa diversité culturelle qui ont un impact réel sur tous les aspects de la vie des Belges, ensuite la question de la vie sociale et du bien-être.

La Belgique est une monarchie constitutionnelle et un Etat fédéral parlementaire à deux Chambres fondées en 1831.

Par rapport aux autres grandes monarchies constitutionnelles et parlementaires de l'Europe, notamment la Grande-Bretagne et le Suède, le système politique de la Belgique est organisé de sorte que le roi dispose de plus de pouvoirs et de prérogatives. A titre d'exemple, selon la Constitution belge, le pouvoir de législation est partagé entre le roi et le système parlementaire composé de l'Assemblée nationale et du sénat. Par ailleurs, le roi a le droit de dissoudre les deux Chambres, d'autant plus que c'est lui qui nomme le Premier ministre en tant que chef du gouvernement, ainsi que les membres du Conseil des ministres. En Belgique, les partis politiques, la presse et les médias, les organisations syndicales, et les autres associations sociales et civiles représentent la vox populi dans le système politique du pays.

Le roi actuel, Albert II est monté au trône en 1993 et le Premier ministre actuel est Guy Verhofstadt devenu Premier ministre en 1999. Guy Verhofstadt est le leader du Parti libéral démocrate flamand.

Partis politiques traditionnels

Les grands partis traditionnels ont une mainmise évidente sur la vie politique belge et ils forment les trois grandes familles politiques traditionnelles du pays: socialistes, libéraux et chrétiens.

- Parti social-chrétien:

Le Parti catholique belge a été créé en 1844 et il était actif sur la scène politique du pays pendant 75, ans jusqu'en 1945. L'idéologie du parti était essentiellement religieuse, et jusqu'à cette date il a su jouer un rôle important dans la vie politique de la Belgique. Mais en 1945, les membres du Parti catholique qui considéraient l'élément religieux insuffisant pour la survie de leur parti politique, ont organisé de nombreux débats au terme desquels ils ont décidé de transformer le Parti catholique en un parti social-chrétien dont la plate-forme politique est moins religieuse. En 1968, lorsque la crise sociale autour de la question des langues est

arrivée à son apogée en Belgique, le Parti social-chrétien a connu une scission en fonction des divisions linguistiques et culturelles: d'un côté, les Flamands néerlandophones qui forment le plus grand parti politique de la Belgique qui présente traditionnellement le Premier ministre, et les Wallons francophones qui forment leur propre parti, troisième grand parti politique dans les régions wallonnes et sixième grand parti à l'échelle nationale. A noter que le parti des Wallons se donne pour mission le soutien de la solidarité nationale en s'opposant au fédéralisme dans le commerce extérieur et la sécurité sociale.

- Parti socialiste:

Le Parti socialiste belge a été fondé en 1855 alors qu'il se nommait le " Parti du Travail de Belgique". Les membres du parti étaient essentiellement des partisans de la gauche et des éléments radicaux. Le Parti du Travail de Belgique a été dissolu pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais en 1945, après la fin de la guerre et la libération de la Belgique, le Parti socialiste est né des cendres du Parti du Travail de Belgique. Les forces politiques de ce parti sont concentrées dans les régions wallonnes et dans la communauté des francophones de la Belgique. En 1978, le Parti socialiste a connu, à son tour, une scission linguistique entre néerlandophones et francophones. Le Parti socialiste wallon est devenu désormais le deuxième grand acteur de la scène politique de la Belgique, mais il n'a jamais réussi à obtenir le poste de Premier ministre. L'idéologie de base du parti socialiste wallon est similaire à celle du Parti social chrétien francophone. En ce qui concerne le Parti socialiste flamand, il s'attribue la troisième place sur la scène politique de la Belgique et il est partisan de la décentralisation pour donner plus de pouvoir et de prérogatives aux communautés et aux régions différentes, par le biais de l'organisation des élections à suffrage universel des parlements régionaux. En d'autres termes, ce parti est un partisan du fédéralisme dans tous ses aspects.

- Parti libéral de la Belgique:

Fondée en 1846, le Parti libéral de la Belgique est la formation politique la plus ancienne du pays. Cependant le parti libéral a perdu au fur et à mesure de son prestige. Au départ, ce parti avait une idéologie anti-catholique (s'opposant surtout au clergé) mais il s'est transformé peu à peu pour devenir un défenseur de la liberté de conscience. Comme les autres grands partis politiques du pays, le parti libéral a connu, lui aussi, une scission entre néerlandophones et francophones. Le parti libéral néerlandophone compte le quatrième grand parti politique de la Belgique, et le troisième dans les régions flamandes. Le Parti libéral francophone est le cinquième grand parti politique à l'échelle nationale, mais il est le deuxième parti important

dans les régions wallonnes, et dans la région de Bruxelles-Capitale, ce parti est traditionnellement le premier acteur politique.

Autres partis politiques

- Parti de l'Union nationale:

Le Parti de l'Union nationale a été créé en 1954, après une scission à l'intérieur du Parti social-chrétien flamand. Ce parti est partisan d'une plate-forme politique radicale sur les plans culturels et se donne pour mission de favoriser le système fédératif.

- Bloc flamand:

Le Bloc flamand est formé de la fusion de deux petits partis politiques nationalistes flamands en 1978. Les membres de ce bloc sont des nationalistes flamands radicaux et anti-communistes qui s'opposent farouchement à la présence des immigrés et des étrangers en Belgique. Le Bloc flamand est considéré comme représentant des nationalistes radicaux du Parti de l'Union nationale des Flamands.

- Front démocratique francophone:

Le Front démocratique francophone a été créé en 1965 pour défendre les intérêts de la minorité francophone de la Belgique.

Parti germanophone de Belgique:

Le Parti germanophone de Belgique a été fondé en 1971 en reprenant la tradition du socialisme chrétien en Allemagne, exigeant dans sa plate-forme politique la création d'une province germanophone à part entière pour les neuf communes germanophones de la Belgique. Ce parti est partisan du fédéralisme.

- Les écologistes:

Le parti écologiste de Groen a été créé en 1977 dans la région flamande et propose un modèle de coopération et d'union politique. Dans la région wallonne, le parti Ecolo a été fondé en 1980, insistant surtout sur les réformes du système fiscal et le régionalisme. Les deux partis écologistes de la Belgique ont réussi à obtenir des sièges au parlement lors des élections législatives de 1981.

- Parti communiste de Belgique:

Le parti communiste de Belgique a été créé en 1925 par Joseph Jacquemont, suite à la révolution bolchevique en Russie. Ce parti est pour le fédéralisme dans trois régions du pays: la Région flamande, la région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.

Les fondements de l'Etat

Conformément à la Constitution de la Belgique, le peuple est la source du pouvoir. Les articles 60 à 91 de la Constitution définissent le système monarchique du pays, arrêtant la succession au trône du fils aîné légal du roi. Le roi peut monter au trône dès l'âge de 18 ans, et avant cet âge légal, le parlement nomme un régent qui se chargera provisoirement des fonctions du roi jusqu'à ce qu'il arrive à l'âge défini par la Constitution. Si le roi n'a pas de fils, la personne ayant le lien de sang le plus proche du roi lui succédera au trône; si le roi n'a aucun successeur, il devra, de son vivant, désigner son successeur en consultation avec les deux Chambres, sinon après la mort du roi, le parlement se chargera immédiatement de ses fonctions, avant la tenue des élections anticipées pour que le nouveau roi de Belgique soit élu dans un délai de deux mois. Le roi jouit d'une immunité totale, mais ses décrets ne deviennent exécutoires qu'après la signature du ministre concerné. Le roi de Belgique est le commandant en chef des forces armées du pays, il signe les contrats étrangers du gouvernement et désigne le Premier ministre en tant que chef du gouvernement. La déclaration de guerre et de paix et la promulgation des lois sont autant de pouvoirs accordés directement au roi ou en consultation avec les deux Chambres du pouvoir législatif.

Le pouvoir exécutif

Dans le système parlementaire de la Belgique, et en fonction de la situation politique du pays, le roi consulte les leaders des partis politiques, avant de nommer le Premier ministre et le charger de former le Conseil des ministres. Il est à souligner que tous les partis politiques dont les socialistes et les sociaux-chrétiens des régions du sud et du nord du pays participent souvent aux cabinets de coalition. Les gouvernements de coalition ont besoin des votes de deux tiers des membres du parlement pour faire approuver les projets de loi importants qu'ils remettent aux parlementaires. Durant ces dernières décennies, le nombre des membres du Conseil des ministres variaient de 15 à 20 pour que l'équilibre soit établi parmi les membres flamands et wallons du cabinet. Jusqu'en 1995, 71 Conseils de ministres ont été formés en Belgique. La poursuite judiciaire des membres du Conseil des ministres n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale et de la Cour suprême. Outre le gouvernement fédéral, les quatre régions du pays, à savoir la région flamande, la

région wallonne, la région germanophone et la région de Bruxelles-Capitale ont chacune leur propre gouvernement local.

Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est composé de deux Chambres: l'Assemblée nationale et le Sénat. Les membres de l'Assemblée nationale sont élus pour un mandat de quatre ans par le suffrage universel et le vote des électeurs ayant plus de 21 ans. En ce qui concerne le Sénat, la moitié des sénateurs sont élus par le suffrage universel pour un mandat de quatre ans. L'Assemblée nationale compte 150 sièges et le Sénat en a 71. Contrairement aux autres pays européens, en Belgique, un élu ne peut pas être, en même temps, membre du parlement national et du Parlement européen. Suite aux dernières réformes européennes, la Belgique dispose de 25 sièges au Parlement européen.

Le pouvoir judiciaire

Les tribunaux sont chargés de rendre la justice et les présidents des tribunaux sont nommés par le roi. La peine de mort a été abolie en Belgique en 1991.

Il conviendrait de rappeler que la Constitution de la Belgique a été approuvée le 7 février 1830, et il a été en 1906 l'une des références principales de la Constitution de la monarchie iranienne, d'où d'ailleurs de nombreuses similitudes dans les constitutions belge et iranienne.

Economie

A l'instar de plusieurs autres pays de l'Europe occidentale, l'industrialisation de la Belgique a commencé au début du XIXe siècle grâce aux ressources intérieures du pays en minerais de fer et en charbon. Il faut rappeler cependant que dès le Moyen Age, les villes des régions flamandes de la Belgique d'aujourd'hui étaient les foyers de l'industrie du textile. Au XIIe siècle, la vallée du Mons et la ville de Liège étaient le foyer de l'industrie métallurgique, grâce aux minerais de fer et de charbon qui étaient abondants dans les forêts d'Arden. Au XVIe siècle, la Belgique a connu l'essor de l'industrie sidérurgique, de la verrerie et de l'imprimerie. Au siècle dernier, l'occupation de la Belgique par l'armée de l'Allemagne nazie a infligé de leurs dégâts à l'économie belge, cependant après la fin de la guerre, le pays a su redresser son économie, grâce au dynamisme de ses industries métallurgiques et chimiques, sans oublier l'exploitation des ressources et les matières premières bon marché de son ancienne colonie en Afrique, le Congo. Par ailleurs, dans les années d'après-guerre, la Belgique, les Pays-Bas et le

Luxembourg ont repris leurs coopérations d'antan sous une nouvelle forme, dans le cadre de du Traité du Benelux pour relancer leur croissance économique.

L'économie de la Belgique est basée sur le système du marché qui favorise la participation des grandes entreprises aux activités de tous les secteurs industriels, commerciaux et financiers. L'Etat joue, à son tour, un rôle considérable dans la configuration économique du pays. Dans les années 1980, le gouvernement a concentré ses politiques économiques sur la baisse du déficit budgétaire et l'amélioration de la balance des dépenses publiques. Cependant, le gouvernement belge souffre encore d'un déficit budgétaire considérable (en 1994, le déficit était équivalent à 4.5% du Produit Intérieur Brut).

En 1998, le Produit Intérieur Brut de la Belgique était de 258.968 millions de dollars, tandis que le revenu par habitant était de 25.380 dollars (chiffre important par rapport aux autres pays membres de l'union européenne). Les réserves en or étaient, pendant cette même année près de 8.3 milliards de dollars et les réserves en devises de la Belgique était de 22 milliards de dollars. En 1998, la Belgique avait 265.600 millions de dollars de dettes étrangères. En effet, en 1991, la Belgique devient le pays le plus endetté de l'Union européenne. Cependant, le taux de chômage est inférieur au taux moyen de l'Europe et se chiffre plus ou moins au même niveau que la moyenne de l'Union européenne.

Enseignement supérieur

- Les Universités:

- L'Université de Louvain a été fondée en 1425. Cette université bilingue est l'université la plus ancienne de la Belgique.
- L'Université francophone de Liège et l'Université néerlandophone de Gand fondée en 1816 compte parmi les établissements universitaires les plus célèbres de la Belgique.
- L'Université Libre de Bruxelles est une université bilingue. Cette université a été fondée en 1834 par l'Etat pour supprimer les contraintes religieuses du système de l'enseignement supérieur.
- L'Université polytechnique de Mons fondée en 1837 pour former les ingénieurs.

- La Faculté du Droit de Saint-Louis fondée en 1858.

- La Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux fondée en 1885.

- La Faculté du Travail, fondée en 1903 compte le premier institut de formation professionnel en Belgique.

Religions

- Le rôle de la religion dans la vie politique et sociale de la Belgique:

Les belges sont majoritairement adeptes de l'Eglise catholique romaine. Selon les recensements de 1995, 87.9% de la population sont composés des catholiques romains. Les musulmans représentent 2.5% de la population, tandis que les protestants comptent 2.4% et les juifs 0.3% de la population de la Belgique. La Constitution de la Belgique reconnaît et défend la liberté du culte. En effet, la religion est souvent pratiquée par les gens, surtout dans les régions flamandes du nord du pays. En réalité, les Belges sont plus pratiquants que les autres peuples du nord de l'Europe. A Bruxelles, nombreux sont les femmes musulmanes portant le Hidjab, ce qui permet de croire que la population des musulmanes de Belgique pourrait être supérieure aux statistiques officielles.

Outre ses aspects individuels, la religion joue également un rôle considérable dans la vie politique de la Belgique. Cependant, de 1919 à 1939, les catholiques n'ont jamais réussi à obtenir la majorité absolue des sièges du parlement, à l'exception d'une majorité parlementaire relative qu'ils ont obtenue de 1936 à 1939. L'Eglise catholique de la Belgique compte un archevêque, et sept évêques pour des régions d'Anatroppe, de Bruges, d'Hasselt, de Liège, de Namur, de Anvers et de Bruxelles. Le cardinal Daniel est l'archevêque de la Belgique. Un grand nombre d'Eglise se trouvent à Bruxelles, et la plupart d'entre elles sont des églises romaines.

La Belgique compte également près de 35.000 juifs dont la majorité vit dans les villes de Bruxelles et d'Anatroppe. Les juifs sont actifs souvent dans le monde des affaires. Le Conseil central des Associations juives de Belgique a été fondée en 1808 et il est présidé actuellement par M. Serge Chenk.

Les Musulmans de Belgique

Avant la période du colonialisme, l'Islam n'avait pas une présence marquante en Belgique.

Mais après la fin de la Seconde Guerre mondiale, là où le marché de travail de la Belgique avait besoin de la main d'œuvre des pays musulmans, les frontières de la Belgique s'ouvrent sur les immigrants musulmans venus essentiellement du Maroc et de la Turquie pour travailler dans les industries sidérurgiques et dans les mines. L'Islam entre ainsi en Belgique dans la seconde moitié du XX^e siècle. Au début, c'étaient les jeunes ouvriers non spécialisés qui ont immigré sans leur famille en Belgique, mais au fur et à mesure leurs familles aussi sont venues s'installer en Belgique et ils ont obtenu peu à peu la nationalité belge. Les réfugiés politiques albanais ainsi que les étudiants musulmans qui viennent en Belgique pour poursuivre leurs études supérieures comptent les autres membres de la communauté musulmane de la Belgique.

La Belgique est l'un des rares pays de l'Europe à accorder un statut officiel au culte musulman, et à reconnaître une grande partie des droits de citoyenneté aux musulmans du pays.

Le quotidien *Le Soir* du 22 septembre 2002 a compté la population musulmane de la Belgique de 400.000 à 450.000 personnes, ce qui équivaut à 4% ou 4.5% de la population belge. La plupart des musulmans sont d'origine marocaine, turque et pakistanaise. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Washington, la vie des musulmans de Belgique a été malheureusement perturbée en raison des accusations, des insultes, et des pressions infligées partout en Europe sur les minorités musulmanes.

Après le christianisme, l'Islam est donc la deuxième grande religion du pays. La plupart des musulmans belges sont issus des familles d'immigrés turcs ou magrébins. La plupart des immigrants musulmans sont respectivement originaires du Maroc, de la Turquie, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Iran, du Pakistan, de l'Albanie, du Liban et de l'ex-Yougoslavie. Les musulmans d'origine belge comptent de 5.000 à 20.000 personnes.

En 1965, les ambassadeurs des pays musulmans en poste à Bruxelles ont demandé au roi de Belgique la reconnaissance officielle du statut de l'Islam dans son pays. En 1974, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'immigration collective des musulmans en Belgique, le roi a accepté la demande des musulmans, concernant l'autorisation de l'enseignement des cours religieux islamiques dans les écoles.

Le centre islamique de Bruxelles a été fondé en 1973, grâce au soutien du Maroc et de l'Arabie Saoudite. Ce centre entretiendrait apparemment des liens avec l'Organisation saoudienne du

Monde musulman. Les activités de ce centre sont les suivantes :

- Le maintien et la sauvegarde des croyances religieuses des membres de la communauté musulmane.
- La présentation de l'Islam aux non musulmans.
- La propagande religieuse.
- L'organisation des conférences et des séminaires religieux.
- L'organisation des cours religieux dans les mosquées.
- L'organisation des fêtes religieuses à des occasions diverses.
- L'émission des fatwas.
- Les cérémonies de mariages religieux.
- La visite des prisons et les aides aux prisonniers pour les familiariser avec l'Islam.
- La présentation de l'Islam à l'opinion publique belge.
- L'enseignement religieux et l'apprentissage de la langue arabe.
- L'établissement d'une bibliothèque islamique en Belgique.

Bibliothèque islamique de Belgique

Simultanément à la fondation du Centre culturel des musulmans de Bruxelles, le roi de Belgique a autorisé, suite à la demande du roi Faysal d'Arabie, ancien souverain saoudien, la construction d'une grande mosquée à Bruxelles, et il a chargé le gouvernement de confier un terrain au centre islamique de Bruxelles.

Aujourd'hui, outre la grande mosquée de Bruxelles, une dizaine de mosquées et de salles de

prière officielles ainsi qu'une centaine de salles de prières louées par les musulmans sont actives en Belgique. Les musulmans de Belgique appartiennent aux écoles et aux confessions sunnites et chiites différentes d'où l'absence d'une cohérence suffisante dans leurs activités.

Suite au développement du fondamentalisme islamique dans le monde, la communauté musulmane de Belgique s'est interrogée sérieusement sur le rapport entre les valeurs islamiques et les critères de la vie dans les sociétés occidentales. Malgré le statut officiel de l'Islam en Belgique, un conflit de valeurs entre les deux parties a créé certaines restrictions imposées par le gouvernement aux activités des centres islamiques. A titre d'exemple, malgré le fait que le gouvernement a reconnu le statut de l'Islam et des centres religieux musulmans en Belgique, le gouvernement s'abstient, pour des prétextes différents, de payer l'allocation des maîtres des centres islamiques. Par ailleurs, certains partis politiques nationalistes et racistes exercent leurs pressions sur le gouvernement belge pour imposer plus de restrictions aux musulmans. Le Magazine Express du 26 janvier 1995 avait publié un article et proposé au gouvernement d'élaborer lui-même le programme des enseignements religieux des musulmans pour que l'Islam belge soit conforme aux valeurs établies de la société belge. Les musulmans de Belgique ont désigné les représentants de la communauté islamique de la Belgique en décembre 1998. L'Imam Salman Al-Razi est le président de l'Association des musulmans de Belgique.

Centres islamiques en Belgique

Nous pouvons diviser les centres islamiques de la Belgique en deux groupes. En premier lieu, il s'agit des centres religieux ayant de fortes connotations politiques proches des Frères musulmans ou l'Association des étudiants musulmans qui restent assez marginaux par rapport à l'ensemble des communautés musulmanes d'origine immigrée, mais qui sont plus écoutés dans les milieux intellectuels. En second lieu, il s'agit des associations islamiques issues des communautés d'origine immigrée elles-mêmes. Certaines d'entre elles présentent une perception moderne du soufisme ancien, tandis que les autres ont des formations non politiques, et cherchent à renforcer les croyances religieuses des musulmans, et à attirer leur attention vers leurs symboles identitaires.

1- Organisation du Tabligh (propagande religieuse) en Belgique

Parmi les associations et les centres islamiques qui ont été fondés depuis une vingtaine d'années en Belgique, l'Organisation du Tabligh est sans aucun doute le plus important centre islamique du pays. En effet, le Tabligh en Belgique représente l'Association européenne

musulmane (ASBL), active dans de nombreux pays du monde, notamment dans les pays européens. L'Association du Tabligh de Belgique a été créée en 1980, avec la construction de 12 mosquées et centres culturels islamiques. Selon la loi, au moins 60% des membres de l'assemblée constituante de ce centre devaient être d'origine belge, c'est pourquoi parmi les membres de l'assemblée constituante figuraient les noms de 9 personnes d'origine belge sur les 15 membres de l'assemblée.

2-Fédération des associations et des communautés islamiques (ICCB)

La Fédération des associations et des communautés islamiques (ICCB) a été fondée en 1979, et constitue, en fait, la section européenne du Forum du monde musulman, qui est active dans la construction de mosquées et des centres islamiques en Europe. La Grande mosquée de Bruxelles et plusieurs autres centres islamiques importants du pays sont sous contrôle de l'ICCB. Les représentants diplomatiques de plusieurs pays musulmans sont membres du conseil d'administration de l'ICCB et l'ambassadeur d'Arabie saoudite préside souvent les réunions du conseil d'administration.

3- Union des mosquées et des associations culturelles musulmanes en Belgique (FMCICAB)

En février 1985 et sous l'influence de l'Association du Tabligh, l'Union des mosquées et des associations culturelles musulmanes a été fondée en signe de protestation contre la désignation du directeur du centre islamique de Belgique. Le nouveau directeur a été désigné en 1985, mais il a été assassiné en mars 1989. Ces dernières années, cette union a joué plutôt le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et la majorité de la communauté musulmane de Belgique, ce qui lui a permis de renforcer sa position en tant que l'un des plus importants représentants des musulmans en Belgique, notamment en ce qui concerne la gestion des mosquées. L'Union des mosquées et des associations culturelles musulmanes a gardé ses liens avec l'Association du Tabligh, mais elle a su garder son indépendance vis-à-vis du Tabligh. Les objectifs de l'Union des mosquées sont les suivants :

La diffusion des valeurs islamiques parmi les musulmans résidant en Belgique, l'organisation des cours d'enseignements coraniques et de la langue arabe, l'organisation des cours religieux, la création d'écoles islamiques, la désignation des imams des mosquées et la gestion des mosquées et des centres islamiques.

La Belgique compte 328 mosquées et salles de prières dont la moitié ont été construites à

partir des années 1980 (162 mosquées dans les régions flamandes, 89 mosquées dans les régions wallonnes, et 77 à Bruxelles-Capitale). La mosquée la plus grande et la plus ancienne du Belgique se trouve à Bruxelles. Cette mosquée avait été construite avec l'aide et le soutien financier de l'Arabie saoudite.

Au centre de Bruxelles, les chiites ont une mosquée. La mosquée chiite s'appelle la Mosquée de l'Imam Réza et elle constitue le lieu de rassemblement des chiites.

Question du voile islamique en Belgique

A Bruxelles, les femmes musulmanes voilées ne sont pas rares. Avant l'approbation de la loi, en France, interdisant le port du voile des femmes musulmanes dans les écoles publiques en 2004, les musulmans avaient une situation juridique relativement satisfaisante. Suite aux Français, le gouvernement belge aussi a décidé d'imposer certaines restrictions à la communauté musulmane.

Le maire de Gand a interdit le port du voile islamique dans la ville. Les autorités municipales ont annoncé que le port de tout vêtement qui empêcherait l'identification des gens dans la rue serait interdit. En outre, le parti SPA a demandé l'interdiction de tout vêtement que pourrait être utilisé par des terroristes qui l'utiliseraient pour se cacher. Le maire de Gand avait demandé à la police d'arrêter des femmes voilées dans les rues.

Par ailleurs, le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel avait affirmé, pour sa part, que les jeunes filles musulmanes ne devaient pas porter le voile dans les écoles et les établissements scolaires. Il avait même ajouté que les employées ne devaient pas porter, elles non plus, des signes religieux dont le voile. En tout état de cause, le ministère belge de l'Intérieur a présenté au parlement un projet de loi pour interdire le port du Hidjab dans les écoles et les établissements scolaires. La loi a été approuvée par le parlement et appliqué dans les écoles de Belgique à partir de septembre 2004. En effet, en Belgique, le législateur s'est inspiré de la loi française, pour imposer des restrictions concernant le port des signes religieux notamment le voile des femmes musulmanes. Le ministre belge de l'Intérieur avait déclaré que le port des signes religieux ostentatoires signifiait le non respect de la séparation de la religion et de la politique, et qu'il serait contraire aux principes démocratiques du pays. En réaction à ses propos, 15 groupes et organisations islamiques de la Belgique ont protesté ensemble en publiant un communiqué commun pour préciser que le porte du voile est une

obligation religieuse pour les femmes musulmanes et que ces dernières ne se sentent pas obligées par les hommes à porter le Hidjab.

Dans les hôpitaux, de Bruxelles, le port du foulard islamique a été interdit. La même interdiction s'est appliquée dans les universités et écoles de médecine. A titre d'exemple, l'Université libre de Bruxelles a interdit à ses internes de porter le voile islamique dans les établissements hospitaliers et des cliniques.

Il est pourtant à noter que la constitution belge compte l'une des lois fondamentales les plus progressistes et les plus complètes du monde, et qu'elle n'interdit aucunement le port des signes religieux par les citoyens. Cependant, le gouvernement belge a transmis certaines prérogatives aux établissements publics leur permettant de décider eux-mêmes à propos de l'interdiction ou de la restriction du port du voile des femmes musulmanes. Selon les représentants des groupes et des organisations islamiques de la Belgique, cette décision du gouvernement va à l'encontre de l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme concernant la liberté de culte et de pensée pour tous les êtres humains.